

SIIS D'ERVAUVILLE -BAZOCHES SUR LE BETZ  
FOUCHEROLLES - ROZOY LE VIEIL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 11 JUIN 2018

**NOMBRE DE MEMBRES :**

**Afférents au CS : 12**

**En exercice : 12**

**Présents : 08**

**date de convocation : 04 juin 2018**

**date d'affichage : 13 juin 2018**

L'an deux mil dix-huit, le onze juin à dix-neuf heures, le Conseil Syndical légalement convoqué le 04 juin 2018 en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jacques HUC, Président.

**Étaient présents :** Michaël BRANGER, Karine CALLY, Anne-Sophie CARBONNELLE, Arnaud CHARTON, Vanessa DEL MORAL, Patrick ORTH, Guy VAUDIN

**Excusée et représentée :** Dominique VENIANT

**Absents :** Thierry DUPUIS, Patricia BROCHET, Nathalie VOLPI

**Secrétaire de séance :** Anne-Sophie CARBONNELLE

-----  
La séance est ouverte à 19h.

Le procès-verbal du 27 mars 2018 ne soulevant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

**I – Rentrée scolaire 2018/2019**

*1/ Effectifs*

Le Président donne au Conseil les effectifs prévus à ce jour pour la rentrée de septembre :

PSM	21	CE1	23
MSM	23	CE2	28
GSM	20	CM1	30
CP	25	CM2	20

Soit un total de 190 élèves répartis comme suit par commune :

Bazoches	89
Ervauville	40
Foucherolles	27
Rozoy	31

*2/ Horaires*

Le Président informe le Conseil que suite au passage à la semaine des 4 jours à la rentrée de septembre 2018, il a été nécessaire de revoir les horaires de classe, et par conséquent le circuit du car scolaire et les horaires du personnel.

Il précise que ces horaires ont été présentés au Directeur d'Académie de l'Éducation Nationale. L'aménagement envisagé étant conforme à la réglementation, il nous a informés vouloir valider cette organisation pour la rentrée 2018 une fois que les conseils d'école en auront été informés.

Le Président propose donc les horaires de classe suivants :

	ERVAUVILLE MATERNELLE		ERVAUVILLE CP		BAZOCHES CE1/CE2		ROZOY CM1/CM2	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
<b>LUNDI</b>	8h30-11h30	13h20-16h20	8h30-11h30	13h20-16h20	9h-12h30	14h10-16h40	8h50-11h50	13h55-16h55
<b>MARDI</b>								
<b>JEUDI</b>								
<b>VENDREDI</b>								

Le Président propose donc les horaires de transport suivants :

#### MATIN

Rozoy	7h50	Montée Ervauville
Bazoches	8h	Montée Ervauville + Rozoy
Foucherolles	8h10	Montée Ervauville + Bazoches + Rozoy
Ervauville	8h30	Descente Ervauville et montée Bazoches + Rozoy
Rozoy	8h45	Descente Rozoy et montée Bazoches
Bazoches	8h55	Descente Bazoches

#### SOIR

Ervauville	16h30	Montée tout le monde
Bazoches	16h45	Descente Bazoches + Foucherolles et montée Rozoy (garderie pour Foucherolles)
Rozoy	17h	Descente Rozoy et montée Bazoches + Foucherolles + Ervauville
Bazoches	17h10	Descente Bazoches et montée Foucherolles garderie
Foucherolles	17h20	Descente Foucherolles
Ervauville	17h30	Descente Ervauville

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de modifier les horaires de classe et de transport comme indiqués ci-dessus.

### **II – Mise à jour du règlement**

Le Président informe le Conseil que suite à la modification des horaires, il convient de mettre à jour le règlement du SIIS mais aussi concernant le tarif de la garderie.

Le Président propose les tarifs suivants :

- **Garderie du matin :**

Forfait de 3 € par jour et par enfant pour l'utilisation du service de garderie de 7h à 9h

Forfait de 1.50 € par jour et par enfant pour l'utilisation du service de garderie de 7h à 8h ou de 8h à 9h

- **Garderie du soir:**

Forfait de 2.50 € par jour et par enfant pour l'utilisation du service de garderie de 16h30 à 17h30 goûter et aide aux devoirs compris

Forfait de 1.50 € par jour et par enfant pour l'utilisation du service de garderie de 17h30 à 19h

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de fixer les tarifs de la garderie comme précités

**DECIDE** à l'unanimité de mettre à jour le règlement du SIIS

Arrivée de Mme Carbonnelle à 19h25

### **III – Choix du prestataire de restauration**

Le Président informe le Conseil que la commission d'ouverture des plis s'est réunie pour étudier les offres reçues.

Elle a rencontré les 4 responsables des sociétés consultées et a été reçue par 4 communes (Triguères, Lorris, Chantecoq et Rozoy) qui ont chacune comme prestataire l'une des sociétés afin de pouvoir goûter les repas.

La commission remercie vivement les communes qui ont accepté de les recevoir.

M. Orth précise que le choix a été fait sur le mieux disant.

La commission a retenu la société ELITE RESTAURATION

Aussi, elle propose au Conseil d'entériner sa décision

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de retenir la société ELITE RESTAURATION pour la livraison des repas et des goûters à compter du 01 septembre 2018

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents pour la réalisation de ce projet

### **IV – Recrutement d'agents non titulaires pour l'année scolaire 2018-2019**

Le Conseil Syndical,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3,

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence du recrutement de personnel à titre saisonnier ou temporaire,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité d'autoriser le Président, à recruter en tant que de besoin, des agents non titulaires pour un accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 précitée.

Il sera chargé de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions exercées et de leur profil.

La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence

**DECIDE** de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget

### **V – Créations et suppressions de postes**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée sur les droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le budget syndical,

Considérant la nécessité d'une nouvelle organisation du SIIS à partir du 01 septembre 2018,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de créer, à compter du 01 septembre 2018, l'emploi de Catégorie C à temps non complet de 23.5/35, au grade d'Adjoint Technique,

**DECIDE** à l'unanimité de créer, à compter du 01 septembre 2018, l'emploi de Catégorie C à temps non complet de 25.75/35, au grade d'Adjoint Technique principal 2<sup>ème</sup> classe,

**DECIDE** à l'unanimité de créer, à compter du 01 septembre 2018, l'emploi de Catégorie C à temps non complet de 30.5/35, au grade d'Adjoint Technique,

**DECIDE** à l'unanimité de créer, à compter du 01 septembre 2018, l'emploi de Catégorie C à temps non complet de 22/35, au grade d'Adjoint Technique principal 2<sup>ème</sup> classe,

**DECIDE** à l'unanimité de créer, à compter du 01 septembre 2018, l'emploi de Catégorie C à temps non complet de 10/35, au grade d'Adjoint Technique,

**DECIDE** à l'unanimité de supprimer, à compter du 01 septembre 2018, l'emploi de Catégorie C à temps non complet de 35/35, au grade d'Adjoint Technique,

**DECIDE** à l'unanimité de supprimer, à compter du 01 septembre 2018, l'emploi de Catégorie C à temps non complet de 28.5/35, au grade d'Adjoint Technique,

**DECIDE** à l'unanimité de supprimer, à compter du 01 septembre 2018, l'emploi de Catégorie C à temps non complet de 27/35, au grade d'Adjoint Technique principal 2<sup>ème</sup> classe,

**DECIDE** à l'unanimité de supprimer, à compter du 01 septembre 2018, l'emploi de Catégorie C à temps non complet de 25/35, au grade d'Adjoint Technique principal 2<sup>ème</sup> classe,

**DECIDE** à l'unanimité de supprimer, à compter du 01 septembre 2018, l'emploi de Catégorie C à temps non complet de 8.5/35, au grade d'Adjoint Technique,

**AUTORISE** à l'unanimité le Président à procéder aux changements,

**DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget syndical (chapitre 64)

**DEMANDE** au Président de prendre les arrêtés de nomination correspondants

## **VI – Tableau des effectifs**

Vu la délibération prise ce jour, le tableau des effectifs est modifié comme suit en date du 01 septembre 2018 :

	CATEGORIE	EFFECTIFS	DURÉE HEBDOMADAIRE
<b>TITULAIRES</b>			
<b><i>Filière administrative</i></b>			
Rédacteur Principal 1ère classe	B	1	12/35
<b><i>Filière sociale</i></b>			
ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	32/35
ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	25,5/35
<b><i>Filière technique</i></b>			
Agent de maîtrise	C	1	3/35
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	1	25,75/35
Adjoint Technique Territorial	C	1	29,7/35
<b>NON TITULAIRES</b>			
<b><i>Filière technique</i></b>			
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	1	22/35
Adjoint Technique Territorial	C	3	23,5/35
			30,5/35
			10/35

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** à l'unanimité la modification du tableau des effectifs

## **VII - Devis baies vitrées école de Bazoches**

Le Président présente au Conseil le devis reçu du menuisier pour la réparation des baies vitrées à l'école de Bazoches.

Le devis s'élève à 432 € HT.

Il est rappelé qu'il avait été décidé que les travaux inférieurs à 500 € seraient pris en charge directement par la commune.

M. Orth demande donc qu'un courrier soit envoyé au maire de Bazoches afin qu'il fasse le nécessaire pour réaliser ces travaux.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de retenir l'entreprise IDASZEK pour réaliser les travaux pour un montant de 432 € HT

## **VIII – Informations du Président**

### **1/ Aide aux devoirs**

Le Président informe le Conseil qu'il a rencontré avec les vice-présidents les bénévoles lors d'une réunion de bilan de fin d'année et précise que l'aide aux devoirs rencontre un franc succès auprès des élèves mais que malheureusement nous allons manquer de bénévoles à la rentrée.

Lors de cette réunion, il a donc été décidé de remettre un mot dans les cahiers de liaison des enfants pour relancer la recherche de bénévoles.

M. Orth précise que les bénévoles restants souhaitent vraiment que cela continue.

Les délégués souhaitent que soit qu'une nouvelle distribution souhaite faite dans les communes. Ils chargent la secrétaire de faire le nécessaire pour leur envoyer le document à distribuer.

### **2/ Noël**

Le Président informe le Conseil que le spectacle de Noël de cette année, pour les enfants du regroupement, aura lieu le vendredi 30 novembre à 20h à la salle polyvalente de Rozoy.

Il précise qu'il faudra réfléchir pour une meilleure organisation et demande à ce que tous les délégués soient présents dans la mesure du possible.

M. Orth propose de faire appel aux délégués de parents d'élèves pour aider à l'encadrement de la soirée.

Mme Carbonnelle précise qu'il s'agit d'un spectacle sous forme de théâtre-film.

### **3/ Stores cantine et école**

Le Président informe le Conseil que les stores ont été posés à l'école d'Ervauville et à la cantine. Les enseignants remercient le SIIS pour cette installation.

### **4/ Vélos école maternelle**

Le Président informe le Conseil qu'à la demande de Mme Recrosio, directrice, la réparation des vélos a été prise en charge par le SIIS.

### **5/ Travail pédagogique**

Le Président informe le Conseil qu'il a été accordé à Mme Surdon-Marchand, suite à sa demande, 2 heures supplémentaires par semaine de travail pédagogique afin de préparer les activités pour la garderie.

### **6/ Intégration de délégués de parents d'élèves en réunion de conseil syndical**

Le Président informe le Conseil des délégués de parents d'élèves ont émis le souhait de pouvoir participer aux réunions de conseil syndical.

Après renseignements pris auprès de l'Association des Maire du Loiret, il est impossible de pouvoir satisfaire cette demande, même en modifiant les statuts du syndicat. Les délibérations seraient même entachées d'irrégularité car non conformes au Code Générales Collectivités Territoriales et des recours pourraient donc être déposés.

Le Président propose donc que les délégués de parents formulent leurs questions par écrit au secrétariat du SIIS suffisamment tôt avant la réunion afin qu'elles puissent être étudiées.

Ils pourront également être reçus en cas de besoin.

## **VIII – Questions diverses**

### **1/ Devis portail école de Bazoches**

Le Président présente au Conseil le devis reçu de l'électricien pour la réparation du portail à l'école de Bazoches.

Le devis s'élève à 963.62 € HT

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de retenir l'entreprise DARUL pour réaliser les travaux pour un montant de 963.62 € HT

## 2/ Devis alarme école de Bazoches

Le Président présente au Conseil le devis reçu de l'électricien pour la réparation de l'alarme à l'école de Bazoches.

Le devis s'élève à 2 502.99 € HT

Mme Carbonnelle trouve le devis élevé.

Les élus s'interrogent sur l'obligation de mettre une alarme à l'école.

Si pas d'obligation, les élus décident de ne pas en installer.

Si obligation, les élus souhaitent avoir d'autres devis pour comparer.

## 3/ Devis disjoncteur différentiel école de Bazoches

Le Président présente au Conseil le devis reçu de l'électricien pour la réparation de l'alarme à l'école de Bazoches.

Le devis s'élève à 285 € HT

Il est rappelé qu'il avait été décidé que les travaux inférieurs à 500 € seraient pris en charge directement par la commune.

M. Orth demande donc qu'un courrier soit envoyé au maire de Bazoches afin qu'il fasse le nécessaire pour réaliser ces travaux.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de retenir l'entreprise HOUPERT pour réaliser les travaux pour un montant de 285 € HT

## 4/ Entourage plateau sport à Rozoy

Le Président informe le Conseil d'une demande de parents concernant l'entourage du plateau de sport de Rozoy.

Afin d'assurer la sécurité des enfants, il convient de le clôturer.

Ne pouvant avoir de subvention cette année, le nécessaire ne pourra être fait que l'année prochaine.

M. Charton demande si on ne peut rester comme aujourd'hui depuis le temps que cela fonctionne ainsi.

Le Président répond qu'il y a trop de risques.

Le Président propose donc d'utiliser le préau de l'école.

Les élus donnent leur accord et précise que ce fonctionnement sera mis en place dès le lendemain de la réunion.

**Suspension de séance à 20h pour faire intervenir un parent délégué**

**Reprise de séance à 20h05**

## 5/ Chèque Orange

Le Président informe le Conseil de la réception d'un chèque d'Orange en remboursement dû à la suppression de la ligne de portable du chauffeur de car.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité d'encaisser le chèque

## 6/ Sortie Bazoches

M. Charton demande où en est le dossier de demande de sortie de la commune de Bazoches.

Le Président répond que cela suit son cours et qu'il faut attendre septembre pour avoir plus d'informations.

M. Orth précise que la rentrée se fera comme cette année.

### 7/ Garderie

M. Charton demande ce qui est prévu pour la garderie à la rentrée.

Il lui est répondu que pour l'instant cela fonctionne comme cette année.

M. Branger précise qu'elle est trop petite par rapport aux effectifs de fréquentation.

Mme Carbonnelle demande s'il ne faudrait pas faire un sondage.

Un comptage sera fait à la rentrée car il est fort probable que l'on ait moins d'enfants à la garderie puisque les écoles terminent plus tard.

M. Vaudin précise qu'il sera possible d'installer sur la commune d'Ervauville un modulaire ou faire une construction en cas de besoin.

### 8/ Directeur des écoles.

M. Branger demande qui sont les directeurs d'école pour la prochaine rentrée.

Le Président lui répond qu'il y aura M. Betton qui reste à Bazoches, Mme Betton qui va à Ervauville et qu'on est toujours dans l'attente pour Rozoy.

Il précise qu'il y aura un nouvel enseignant à Bazoches et à Rozoy, les enseignants d'Ervauville restant en poste.

### 9/ Classe école maternelle

M. Branger demande comment cela se passe pour les classes à Ervauville à la rentrée par rapport aux effectifs attendus.

M. Orth lui répond qu'il faudra voir cela avec l'Inspectrice d'Académie puisque cette dernière avait donné son accord sur cette organisation.

La séance est levée à 20 heures 15

### **SIGNATURES DES PRÉSENTS**

Michaël BRANGER	Patricia BROCHET	Karine CALLY	Anne-Sophie CARBONNELLE
Arnaud CHARTON	Vanessa DEL MORAL	Thierry DUPUIS	Jacques HUC
Patrick ORTH	Guy VAUDIN	Dominique VENIANT représentée par Guy VAUDIN	Nathalie VOLPI